

# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé

## (PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2018

DÉCEMBRE 2019



# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

**Bilan d'activité 2018**

DÉCEMBRE 2019

Astorg Myriam (CREAI-ORS Occitanie)

Guillaume Sudérie (CREAI-ORS Occitanie)

Avec la participation de la coordination Régionale des PASS Occitanie



# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1 - IDENTIFICATION DES 43 PASS D'OCCITANIE</b> .....	<b>2</b>
<b>2 – ORGANISATION DES PASS</b> .....	<b>4</b>
<b>3 – RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>5</b>
<b>4 – LES PERSONNES ACCUEILLIES</b> .....	<b>7</b>
Répartition selon le genre.....	7
Répartition selon l'âge .....	7
Répartition selon la nationalité.....	8
Répartition selon les ressources de la personne .....	8
Répartition selon le logement.....	9
Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée .....	9
Répartition selon le mode d'adressage des patients.....	10
<b>5 - ACTIVITE DES PASS EN 2018</b> .....	<b>11</b>
Activité médicale.....	12
Activité sociale .....	13
Activité infirmière .....	14
Activité d'accompagnement .....	15
<b>6 – AUTRES ACTIONS DES PASS</b> .....	<b>16</b>
Visibilité de la PASS .....	16
Comité de pilotage .....	17
Conventions partenariales .....	17
Sensibilisation / Formation .....	17
<b>SYNTHESE</b> .....	<b>18</b>



## Introduction

Les PASS sont issues de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduite du le Code de Santé Publique (CSP). La circulaire N°DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS viendra alors préciser la définition et redéfinir les objectifs d'une PASS qui sont :

- D'offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients pour lesquels, il apparaît au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale.
- D'agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

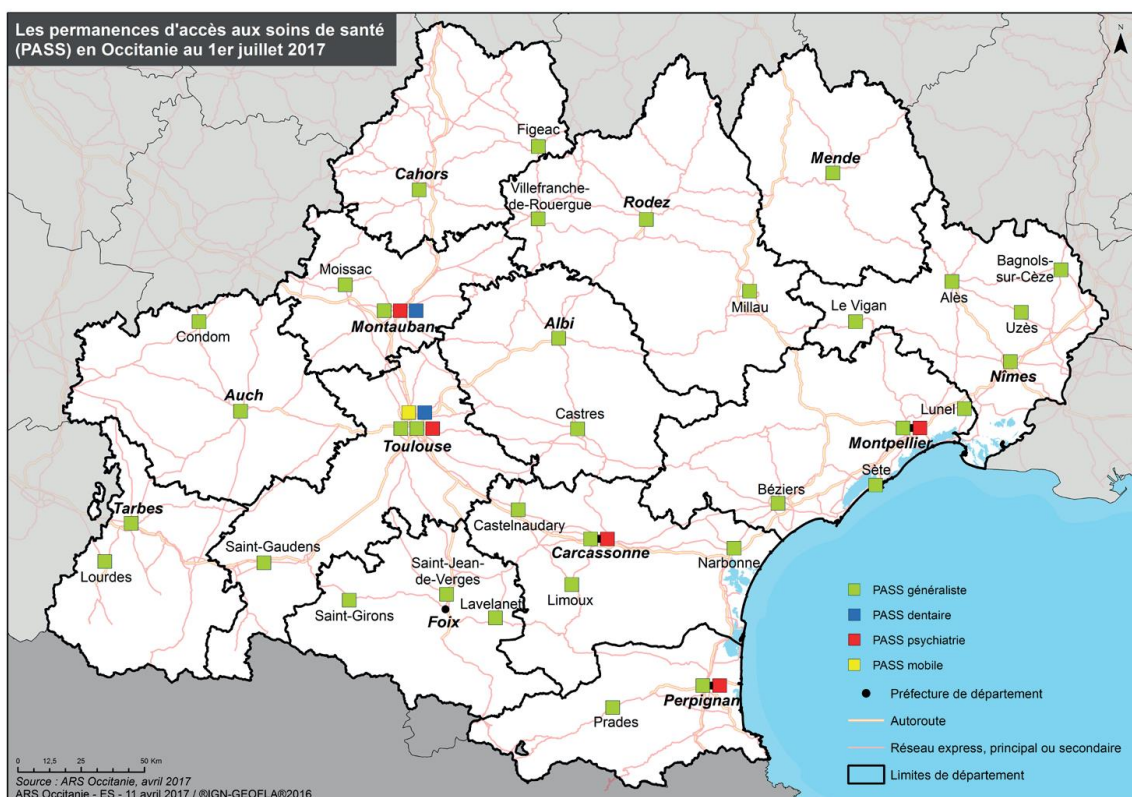
Le patient intégrant un dispositif PASS, ayant un besoin de soins et d'un accompagnement pour l'ouverture de ses droits, peut bénéficier :

- d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation et de soins ;
- d'une consultation médicale généraliste ou spécialisée, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments ;
- d'un accompagnement social concernant l'ouverture de ses droits
- d'un accompagnement dans son parcours de soins (pour réaliser des démarches, entrer en contact avec des professionnels soignants, l'aider pour l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin...) afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformément à ses besoins.

Depuis 2015, les PASS renseignaient leurs activités au sein d'un rapport d'activités régional dont les indicateurs avaient été choisis collégialement par les professionnels. Celui-ci a laissé la place en 2019 à un rapport d'activités national (PIRAMIG), mis en place par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et les Agences Régionales de Santé.

Le CREAI-ORS Occitanie est missionné depuis 2018 pour réaliser une synthèse des données issues des rapports d'activité des PASS.

# 1 - Identification des 43 PASS d'Occitanie



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En Occitanie, on compte 43 PASS : 35 PASS généralistes, 5 PASS psychiatriques, 2 PASS dentaires et une PASS mobile.

En 2018, on recense **au moins une PASS** dans chaque département et, à l'exception du département de la Lozère, on en compte au moins 2 PASS par département.

**3 Centres Hospitaliers** de la région disposent de différents types de PASS :

- CHU de Toulouse : 4 PASS (Généraliste, psychiatrique, dentaire et une PASS mobile)
- CH de Montauban : 3 PASS (Généraliste, psychiatrique, dentaire)
- CHU de Montpellier : 2 PASS (Généraliste, psychiatrique)

**Il est important de noter que seules 40 des 43 PASS de la région ont rempli le rapport d'activité de 2018.**



### Les types de service auquel les PASS sont adossées :

Type de service	Effectif	%
Urgences / Service social	20	50
Pôle / Unité de médecine sociale, prévention	8	20,0
Médecine	6	15,0
Psychiatrie	4	10,0
SSR	1	2,5
Gériatrie	1	2,5
<b>PASS</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En Occitanie, les PASS sont adossées à divers services, les plus fréquents étant les services d'urgences/service social (pour 50 % des PASS).

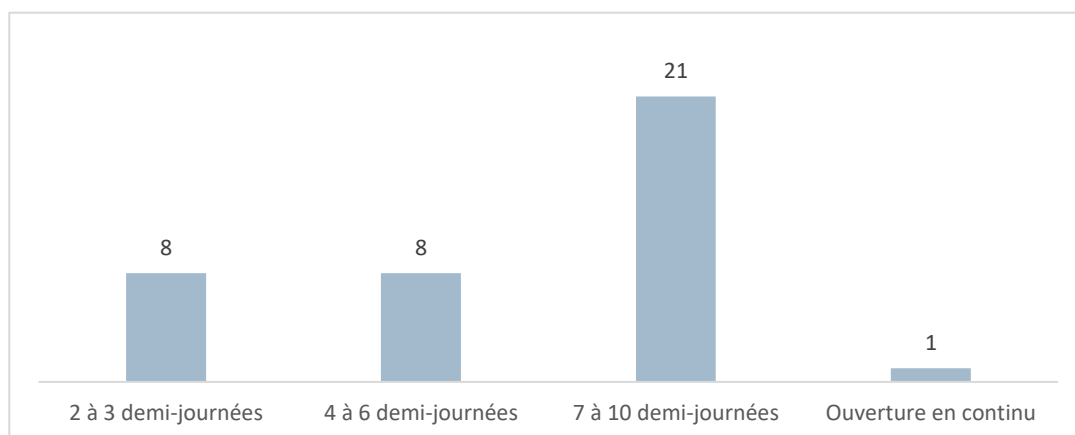
Ensuite, ceux sont les Pôles/Unités de médecine sociale et de prévention auxquels les PASS sont le plus souvent adossées (pour 20 % des PASS) ; puis, les services de Médecine (10 %), de Psychiatrie (10 %) ou, dans une moindre mesure.

Enfin, une PASS de la région est adossée à un Service de Soins et de Réadaptation et une autre PASS est adossée à un service Gériatrie.

## 2 – Organisation des PASS

L'ensemble des PASS de la région proposent des demi-journées de permanence dont le nombre varie de 2 à 10 selon les PASS. La PASS mobile de Toulouse est de permanence 7 jours sur 7.

### Nombre de PASS selon les temps de permanence (n=38 PASS)

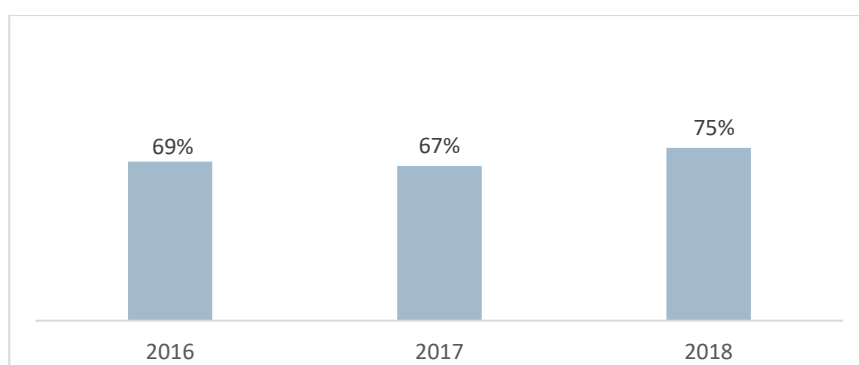


Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les 38 PASS qui ont répondu à la question relative au temps de permanence en 2018, proposent en moyenne 7 demi-journées de permanence par semaine.

Hormis la PASS mobile qui est de permanence en continue, 29 PASS proposent plus de 3 demi-journées par semaine, soit au moins deux jours de la semaine. La moitié des PASS proposent entre 7 et 10 demi-journées de permanence par semaine (21 PASS).

### Évolution de la part des PASS d'Occitanie dont les temps de permanence dépassent 3 demi-journées par semaine

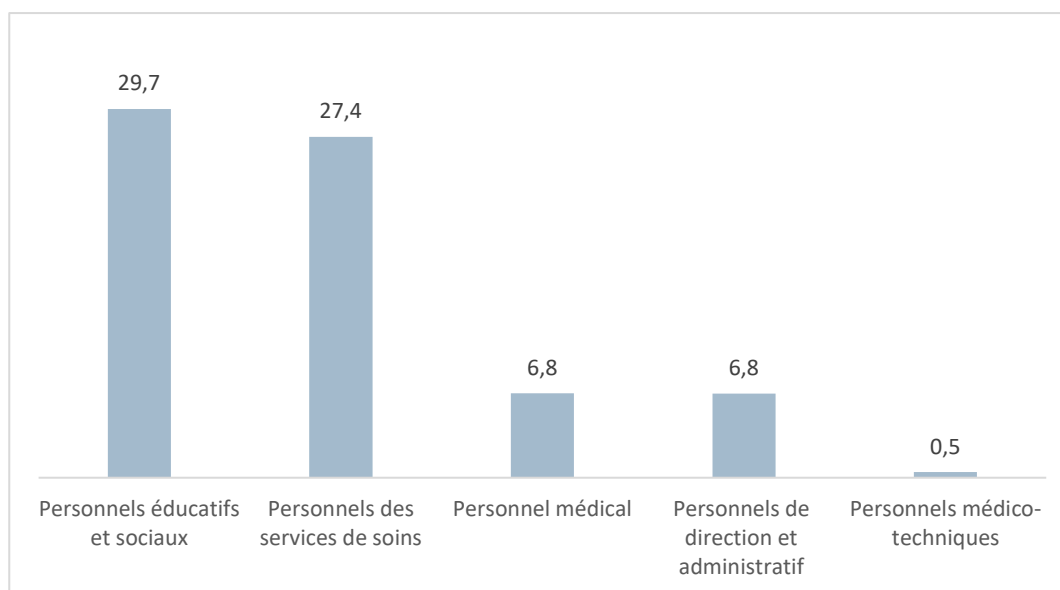


Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2016, 2017 et 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

➔ *Les temps de permanence dans les PASS semblent être en légère augmentation en 2018 : 75 % des PASS proposent au moins 3 demi-journées de permanence par semaine contre 69 % des PASS en 2016 et 67 % des PASS en 2017.*

### 3 – Ressources humaines

#### Répartition des 71,1 ETP des PASS\* d'Occitanie en 2018 (n=39)



\* 3 PASS n'ont pas rempli le rapport d'activité 2018 et 1 PASS n'a pas répondu à la question (PASS dentaire)  
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les PASS d'Occitanie emploient un minimum de **71,1 ETP en 2018**, soit une moyenne de 1,8 ETP par PASS : 1,7 pour les PASS généralistes et 1,4 pour les PASS psychiatriques ; la PASS mobile, quant à elle, emploie 7,1 ETP.

Plus de 80 % des ETP sont constitués par le personnel éducatif et social (42 % des ETP) et par les personnels des services de soins (39 % des ETP).

Le personnel médical (hors interne et étudiants) représente 6,8 ETP, soit moins de 10 % de l'ensemble des ETP des PASS.

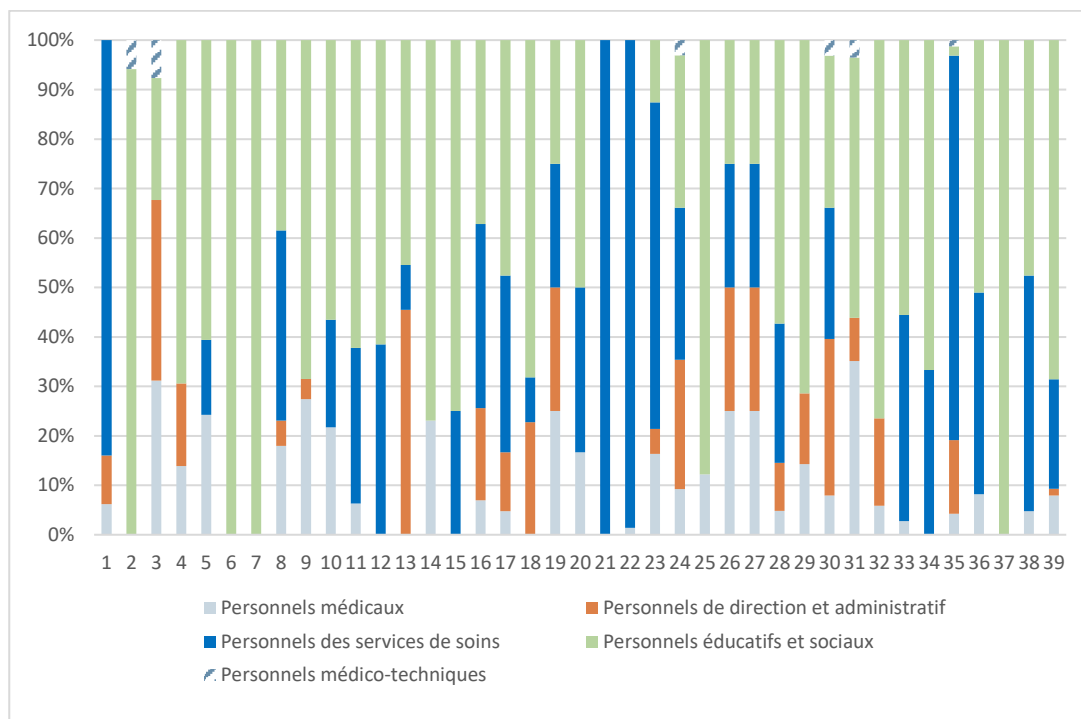
Les 33 PASS généralistes emploient 57,2 ETP, soit 80 % de l'ensemble des ETP des PASS qui ont répondu.

Remarque : en 2018, les données des ETP selon ces cinq catégories professionnelles sont difficilement comparables avec celles des années précédentes où les ETP étaient répartis en 7 catégories : Personnel social, Personnel paramédical, Médecin, Chirurgien-dentiste, Psychologue, Cadres, Personnel administratif et Autre.

De plus, rappelons que les données de 2018 ne sont disponibles que pour 39 des 43 PASS et que le nombre d'ETP est donc ici sous-évalué.

Le tableau suivant montre une grande hétérogénéité de la répartition des ETP au sein des PASS malgré le poids important des personnels éducatifs et sociaux.

### Répartition (en %) des ETP par professionnel dans les PASS d'Occitanie en 2018 (n=39)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La répartition des ETP par type de personnel varie très fortement selon les PASS :

- la part du personnel social (présent dans 35 des 39 PASS qui ont répondu) varie de 10,5 % à 100 % des ETP ;
- la part des personnels médicaux (présents dans 29 des 39 PASS) varie de 3 % à 35 % des ETP ;
- celle des personnels des services de soins (présents dans 26 des 39 PASS) varie de 9 % à 100 % ; C'est dans la PASS mobile et dans les PASS psychiatriques que les parts de personnels des services de soins sont les plus importantes.

## 4 – Les personnes accueillies

En 2018, un **minimum de 14 600 personnes** a été accueilli dans les PASS d'Occitanie (Rappel : on ne connaît la file active que de 40 des 43 dispositifs de la région).

### Répartition selon le genre

Genre	Effectif	%	2017 (%)	2016 (%)
Hommes	8 403	59	54	58
Femmes	5 890	41	46	42
<b>40 PASS</b>	<b>14 293</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non réponses	307	2		
<b>40 PASS</b>	<b>14 600</b>			

Source : Rapports d'activité 2016, 2017 et 2018 des PASS d'Occitanie 2018 Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Comme les années précédentes, on observe une petite majorité d'hommes (59 %), contrairement aux autres dispositifs accueillant des publics en situation de précarité où la part des hommes est nettement plus importante que celle des femmes (de l'ordre de 80 % dans les LHSS par exemple).

### Répartition selon l'âge

Age	Effectif	%	2017 (%)	2016 (%)
< 18 ans	2 784	19	15	11
18-25 ans	2 503	17	19	18
25-65 ans	8 266	57	58	62
> 65 ans	921	6	8	9
<b>40 PASS</b>	<b>14 474</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non réponses	126	1		
<b>40 PASS</b>	<b>14 600</b>			

Source : Rapports d'activité 2016, 2017 et 2018 des PASS d'Occitanie 2018 Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Plus d'un tiers des patients (36 %) sont âgés de moins de 25 ans et 19 % d'entre eux sont des mineurs. Parmi les mineurs, 1 131 soit 39 % sont des mineurs non-accompagnés.

Comparée aux années précédentes, on observe une **forte augmentation de la part des mineurs** : de 11 % en 2016 elle est passée à 15 % en 2017 pour être de 19 % en 2018. Cela reflèterait l'augmentation du public en attente de l'ouverture de leurs droits issu du flux migratoire de familles avec leurs enfants mais également l'accueil plus important de **mineurs non accompagnés** en attente d'ouverture de leurs droits : de 460 mineurs non accompagnés en 2016, leur nombre est passé à 587 en 2017 pour atteindre 1 131 en 2018, soit 39 % des mineurs accueillis dans les PASS (contre 27 % des mineurs en 2017).

## Répartition selon la nationalité

Nationalité	Effectif	%	2017 (%)	2016 (%)
Française	3 067	29	28	30
Ressortissants UE	1 052	10	16	-
Ressortissants hors UE	5 159	49	52	-
Nationalité inconnue	1 195	11	4	33
<b>37 PASS*</b>	<b>10 472</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* 3 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017 et 2018 des PASS d'Occitanie 2018 Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les personnes dont on connaît la nationalité, on note une majorité de ressortissants d'un pays hors de l'UE (49 %), comme en 2017. Plus d'un quart du public est de nationalité française (29 %).

Notons que 3 des 40 PASS n'ont pas répondu à cette question, ce qui correspond à une part de 28 % des personnes accueillies dont la nationalité n'a pas été renseignée avec, par ailleurs, 11 % des réponses mentionnant une « nationalité inconnue ».

Comparé aux années précédentes, il semblerait que la part des patients de nationalité française soit relativement stable. Toutefois, cette donnée comparative est fragile du fait de la part des données manquantes, importante en 2016. Il est difficile de mesurer des évolutions.

## Répartition selon les ressources de la personne

Ressources de la personne	Effectif	%	2017 (%)	2016 (%)
Sans ressources	6 645	60	64	50
Minima sociaux <sup>(1)</sup>	1 680	15	-	-
Salaire	602	5	-	-
Retraite	527	5	-	-
Autre / ne sait pas	1 659	15	-	-
<b>33 PASS*</b>	<b>10 418</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> y compris les indemnités chômage et les rémunérations de stage

\* 7 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017 et 2018 des PASS d'Occitanie 2018 Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les personnes dont on connaît le type de ressources, une forte majorité est sans aucune ressources (60 %), part identique à celle observée en 2017.

Notons que, parmi les 1 680 personnes bénéficiaires des minima sociaux, sont également comptabilisées les personnes percevant une indemnité chômage ou avec une rémunération de stage ...

Toutefois, le haut niveau de vulnérabilité des publics reçus reste évident.

A partir du rapport d'activité de 2018, seule la part des personnes sans aucune ressource est comparable avec celle des années précédentes : de 50 % en 2016, elle est passée à 64 % en 2017 pour être de 60 % en 2018. Les personnes en grande fragilité financière restent le principal public accueilli dans les PASS.

## Répartition selon le logement

Logement / hébergement	Effectif	%	2017 (%)	2016 (%)
Logement fixe	1 915	21	23	25
Famille ou par des proches	2 055	23	26	25
Hébergement d'urgence, 115, associations,... <sup>(1)</sup>	2 645	29	23	24
Bidonville, squat, caravane	378	4	6	12
Dans la rue	1 071	12	12	10
Autre / Ne sait pas	1 047	11	10	4
<b>31 PASS*</b>	<b>9 111</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Foyer pour femmes, Hôtel social, CADA, CHRS, institution religieuse...

\* 9 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017 et 2018 des PASS d'Occitanie 2018 Exploitation CREA-ORS Occitanie

Il est important de noter qu'on ne connaît la situation du logement à l'entrée du dispositif que pour la file active de 31 PASS, soit 60% de l'ensemble des patients accueillis en 2018 dans les 40 dispositifs. Parmi eux, 44 % ont un logement relativement pérenne (un logement fixe ou hébergé par la famille ou par des proches), 29 % sont soit hébergés par un organisme ou une association (21 %), soit en hébergement d'urgence (8 %) ; 12 % des personnes viennent de la rue.

**Le nombre de non-réponses est ici trop important pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.**

Aussi, les évolutions dans le temps doivent être interprétées avec prudence : il semblerait que la part des personnes venant d'un logement pérenne (logement fixe ou hébergé par des proches) soit en légère baisse alors que celle des personnes venant d'un organisme ou d'une structure type « centre d'hébergement d'urgence » soit en légère augmentation ; de même la part des personnes en « bidonville, squat, caravane » semblerait diminuer.

## Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée

Couverture médicale	Effectif	%	2017 (%)	2016 (%)
Aucune	6 828	52	54	46
PUMA avec complémentaire	1 894	14	-	-
PUMA sans complémentaire	2 007	15	-	-
Protection sociale européenne	176	1	3	3
AME	711	5	4	9
VISA	153	1	-	-
Autre/ Ne sait pas	1 346	10	-	-
<b>35 PASS*</b>	<b>12 450</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*5 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017 et 2018 des PASS d'Occitanie 2018 Exploitation CREA-ORS Occitanie

Parmi les personnes dont on connaît le niveau de protection sociale, près de 6 830 sont sans protection sociale à l'entrée du dispositif, soit plus de la moitié des personnes accueillies (52 %). Près de 4 000 personnes (soit 30 %) sont bénéficiaires de la PUMA, dont la moitié bénéficie d'une assurance complémentaire (14 %). 7 % sont des personnes étrangères couvertes, soit par l'AME (5 %), soit par une protection sociale européenne (1 %), soit par leur VISA (1 %).

A partir du rapport d'activité de 2018, peu de données sont comparables à celles issues des rapports d'activité des années précédentes. On peut toutefois noter que, comme les années précédentes, la majorité des personnes accueillies sont sans couverture maladie.

## Répartition selon le mode d'adressage des patients

Mode d'adressage	Effectif	%	2017 (%)	2016 (%)
Initiative personnelle	1 291	18	23	17
Hôpital (de la PASS ou autre Hôpital)	2 518	35	39	25
Médecine de ville	166	2	1	
Conseil départemental / PMI / CCAS	334	5	-	
Structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants	1 002	14	-	
Maraude, accueil de jour, structures d'hébergement, CHRS...	1 090	15	-	
Autre /Ne sait pas	711	10	-	
<b>28 PASS*</b>	<b>7 112</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*12 des 40 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017 et 2018 des PASS d'Occitanie 2018 Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Pour les patients des 28 PASS qui ont répondu à la question portant sur le mode d'adressage à la PASS, quatre modes sont plus fréquents : l'hôpital représente plus d'un tiers des orientations (35 %), 18 % des patients sont venus à la PASS de façon spontanée, 14 % ont été adressés par une structure d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants et 10 % ont été adressés par une structure d'hébergement d'urgence.

**Le nombre de non-réponses est ici trop important pour considérer la répartition observée pour ces patients comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.**

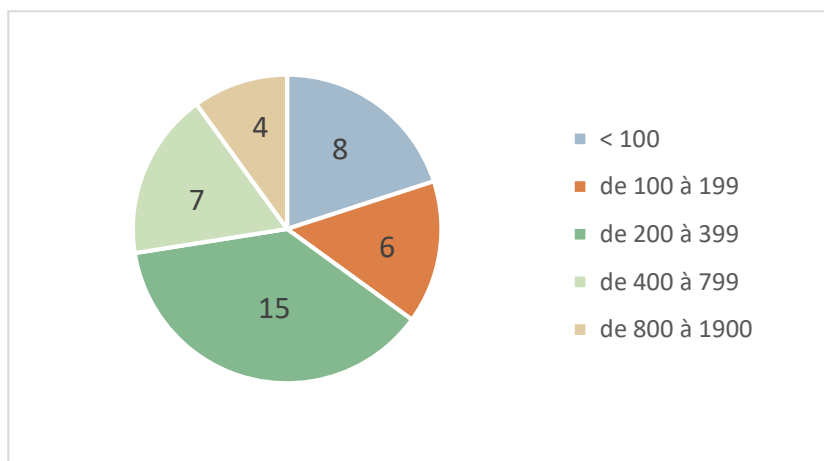
A partir du rapport d'activité de 2018, peu de données sont comparables à celles issues des rapports d'activité des années précédentes. L'hôpital et l'initiative personnelle semblent être, en 2018 comme les années précédentes, les deux origines de l'orientation vers les PASS les plus fréquentes.



## 5 - Activité des PASS en 2018

### 14 592 personnes accueillies dans les PASS d'Occitanie en 2018

Nombre de PASS selon l'effectif de la file active en 2018 (n=40)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le nombre total de patients vus au moins une fois au cours de l'année varie fortement selon les PASS.

15 PASS ont accueilli entre 200 et 400 patients en 2018 et 6 PASS en ont accueillis entre 100 et 200. Ainsi, la moitié des PASS (21 PASS) ont accueilli entre 100 et 400 patients en 2018.

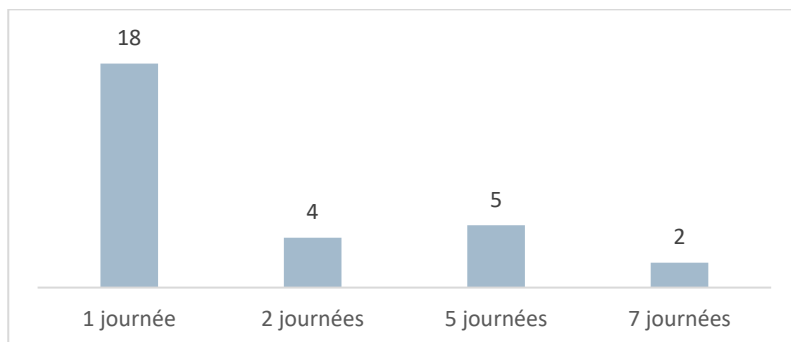
Parmi les personnes accueillies, 10 754 sont de nouveaux patients, soit plus de 7 patients sur 10. La part de nouveaux patients varie également fortement selon les PASS : de 0% (dans 4 PASS) à 100 % (dans 7 PASS) ; elle est supérieure à 84 % dans la moitié des PASS.

## Activité médicale

La partie concernant l'activité médicale a été déclarée par 27 PASS.

Le personnel médical est présent dans 29 des 40 PASS et représente un total de 6,8 ETP.

### Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité médicale par semaine en 2018



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 27 PASS, l'activité médicale varie de 1 à 7 journées par semaine : 18 PASS déclarent de 1 journée d'activité semaine, 4 PASS déclarent 4 journées, 5 PASS déclarent 5 journées d'activité médicale et 2 PASS déclarent une activité continue de 7jrs/7.

**En 2018, dans les 27 PASS qui ont déclaré une activité médicale, la file active médicale compte 6 720 patients et les personnels médicaux ont effectué 10 649 consultations.**

On compte ainsi :

- une moyenne annuelle de 1,6 consultation par patient ;
- une moyenne annuelle de 249 patients par PASS ;
- une moyenne de 394 consultations par an et par PASS ;

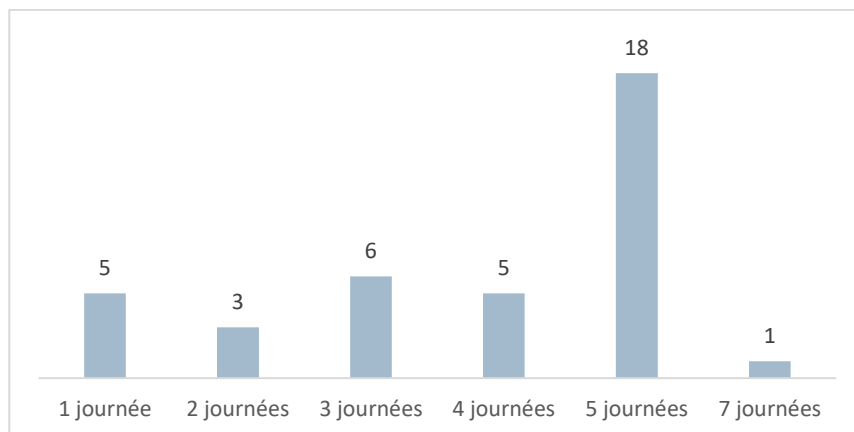
**Remarque : une activité moyenne par ETP de médecin ne peut être calculée (comme cela a été fait pour l'activité de 2017) car on ne connaît pas le nombre précis d'ETP de médecins**

## Activité sociale

L'activité sociale est la principale activité au regard du nombre d'entretiens sociaux. Les personnels sociaux sont présents dans 36 PASS et représentent 32,3 ETP. Ces professionnels regroupent les cadres socio-éducatifs et les assistants de service social.

L'activité sociale a été déclarée dans 38 PASS.

### Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité sociale par semaine en 2018



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 38 PASS, le nombre de journées d'activité sociale déclarées varie de 1 journée par semaine à 7 journées par semaine (pour la PASS mobile de Toulouse) : 8 PASS déclarent de 1 à 2 journées d'activité sociale par semaine, 11 PASS en déclarent de 3 à 4 journées et 18 PASS en déclarent 5, soit la moitié de ces PASS. Seule la PASS mobile, en activité permanente, déclare une activité sociale 7jrs/7.

**En 2018, la file active des assistantes sociales a comptabilisé 9 748 patients. L'activité des assistantes sociales représente 22 574 entretiens, 97 demandes au SIAO et 61 demandes d'hébergement aux services sociaux départementaux.**

On compte ainsi :

- une moyenne annuelle de 2,3 entretiens sociaux par patient ;
- une file active assistante sociale de 256 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne de 594 entretiens sociaux par PASS ;

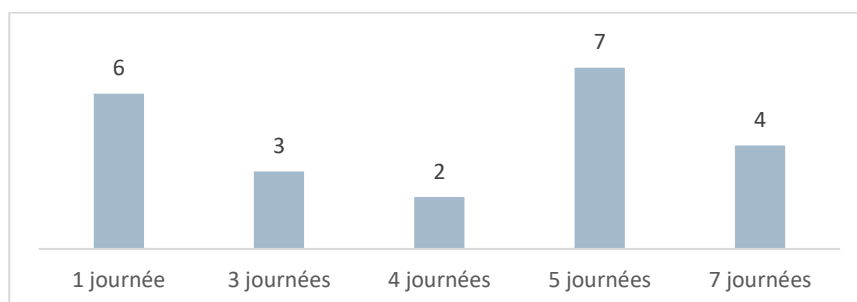
**Remarque : une activité moyenne par ETP d'assistant de service social ne peut être calculée ici (comme cela a été fait pour l'activité de 2017) car on ne connaît pas le nombre précis d'ETP d'assistants de service social mais seulement le nombre global des personnels éducatifs et sociaux.**

## Activité infirmière

Les personnels des services de soins sont présents dans 21 de ces PASS et représentent 25,5ETP ; ils regroupent les infirmiers, les cadres et les CSS.

En 2018, 22 PASS ont déclaré l'activité infirmière de leur dispositif.

### Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité infirmière par semaine en 2018



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 22 PASS, le nombre de journées d'activité infirmière varie de 1 à 7 journées par semaine : 6 PASS déclarent de 1 journée d'activité infirmière par semaine, 5 PASS déclarent de 3 à 4 journées, 7 PASS déclarent 5 journées, et pour 4 PASS l'activité infirmière est permanente, l'activité ayant lieu 7jrs/7.

**En 2018, la file active infirmière de ces 22 PAS s'élève à 5 323 patients pour lesquels on compte 23 808 consultations infirmières et 6 614 actes infirmiers.**

On compte ainsi :

- une moyenne annuelle de 4,5 consultations et de 1,2 acte infirmier par patient ;
- une file active infirmière de 231 patients en moyenne par PASS en 2018 ;
- une moyenne annuelle de 1 035 consultations et de 287 actes par PASS ;

**Remarque : une activité moyenne par ETP d'infirmiers ne peut être calculée ici (comme cela a été fait pour l'activité de 2017) car on ne connaît pas le nombre précis d'ETP d'infirmiers mais seulement le nombre global des personnels des services de soins**

## Activité d'accompagnement

En 2018, 11 PASS ont déclaré réaliser des accompagnements physiques hors de l'hôpital pour des rendez-vous santé ou des rendez-vous administratifs.

Ces accompagnements ont concerné 1 546 patients (déclarés par pour 9 de ces 11 PASS) en 2018 ; parmi ces patients accompagnés, 1 104 (soit 71 %) sont des patients de la PASS mobile de Toulouse.

Pour accéder à une consultation médicale, le délai moyen d'attente est compris entre 2 et 9 jours pour 5 des 8 PASS qui ont répondu à la question, compris entre 10 et 15 jours pour 2 des 8 PASS et de 90 jours pour une des 8 PASS.

## 6 – Autres actions des PASS

Certains indicateurs du rapport d'activité des PASS concernent plus particulièrement leur visibilité, leur organisation, les activités partenariales ou encore et les différentes actions de formation réalisées.

### Visibilité de la PASS

#### Organisation spécifique de repérage et d'orientation

	Effectif N=33	%
Avec le service d'accueil des urgences	24	73%
Avec le bureau des entrées	21	64%
Avec des partenaires extérieurs	16	48%
Autre	10	30%

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En dehors des heures d'ouverture, 33 des 40 PASS ont mis en place des stratégies pour rendre visible le service au sein de l'hôpital pour un meilleur repérage par les personnes concernées.

Pour la majorité des dispositifs, l'organisation de la visibilité des PASS se fait avec le SAU (73 %) ou le bureau des entrées (64 %) et pour près de la moitié des PASS, elle se fait avec des partenaires extérieurs.

#### Les différents moyens mis en place

	Effectif N=39	%
<b>A l'intérieur de l'hôpital</b>		
Signalétique, panneaux, affichage, fléchage, pictogramme...	31	79%
Brochures, plaquettes, flyers	12	31%
Site intranet	8	20%
Information à l'accueil, bureau des entrées, service des urgences	5	13%
<b>A l'extérieur de l'hôpital</b>		
Réunions avec partenaires, Copil	29	74%
Diffusion de flyers, plaquettes, brochures	25	64%
Site internet	27	69%
Fléchage ville, signalétique, affichage	14	36%

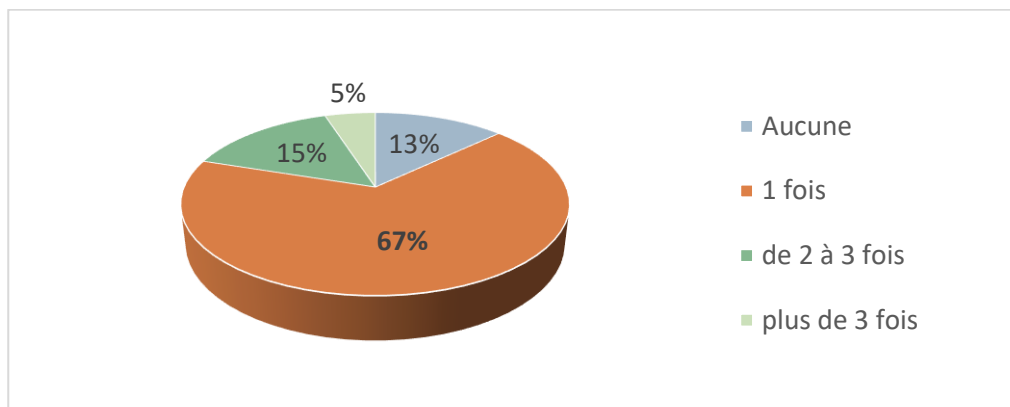
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Pour la grande majorité des PASS (79 %), la visibilité à l'intérieur de l'hôpital se fait grâce à une signalétique visuelle (panneaux, affichage, fléchage, pictogramme). Des brochures, plaquettes ou flyers sont également disponibles dans les hôpitaux pour 30 % des PASS et le site intranet de l'hôpital transmet l'information pour 20 % des PASS.

A l'extérieur de l'hôpital, l'information passe à travers des réunions avec les partenaires (pour 74 % des PASS), par le site internet de l'hôpital (69 %), ainsi que par la diffusion de flyers, de plaquettes et de brochures. Pour un peu plus d'un tiers des PASS (36 %) il existe une signalétique ou un fléchage en ville.

## Comité de pilotage

Répartition des PASS selon le nombre de réunion du comité de pilotage en 2018 (n=39)



En 2018, 5 PASS n'ont pas eu de réunion du comité de pilotage (soit 13 %).

La grande majorité des PASS ont eu une seule réunion du comité de pilotage (67 %) ; pour 15 % des PASS le comité de pilotage s'est réuni de 2 à 3 fois et 5 % des PASS ont eu plus de 3 réunions du comité de pilotage dans l'année.

## Conventions partenariales

→ 30 PASS déclarent un ou des partenariats externes en 2018, **soit 82 % des PASS**.

## Sensibilisation / Formation

→ 18 des 40 PASS, **soit 45 % des PASS**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de l'établissement de rattachement.

→ Au total, **67 actions de formation** ont été menées au sein des services de l'établissement de santé d'implantation.

→ 10 des 40 PASS, **soit 25 % des PASS**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de santé d'autres établissements.

## Synthèse

Comme en 2017, l'analyse des rapports d'activité des PASS d'Occitanie a été confiée au CREA-ORS Occitanie qui a réalisé ce travail en étroite collaboration avec la coordination régionale des PASS d'Occitanie.

À l'initiative de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), un rapport national standardisé a été diffusé en 2019 venant se substituer aux rapports d'activité analysés les années précédentes au niveau régional.

En 2018, 40 PASS sur les 43 que compte la région ont rempli le rapport d'activité. Ainsi, les données présentées sont des minima en ce qui concerne les ressources humaines et les ETP des différents professionnels, le volume de leurs activités comme celui des personnes accueillies pendant l'année.

Les chiffres clés à retenir pour l'activité 2018 des PASS :

- un minimum de **71,1 ETP** ;
- un minimum de **14 600 personnes accueillies** ;
- une file active médicale d'au moins **6 700 patients avec au moins 10 650 consultations** effectuées par les personnels médicaux ;
- une file active des assistantes sociales d'au moins **9 750 patients avec au moins 22 570 entretiens sociaux** effectués par les assistantes sociales ;
- une file active d'infirmiers d'au moins **5 320 patients avec au moins 23810 consultations infirmières**.

Par ailleurs, la construction du rapport d'activité standardisé de 2018 est différente de celle des rapports régionaux d'activité de 2017 et de 2016. Ainsi, toutes les données de 2018 n'ont pas pu être comparées avec celles des années précédentes, notamment celles concernant les ETP des différents professionnels.

Les caractéristiques des publics accueillis dans les PASS sont constantes dans le temps puisque ce sont des publics en grande fragilité sociale, financière, sans couverture sociale, souvent des personnes en situation de migration et sans logement fixe.

**Toutefois, une évolution, déjà observée en 2017 a également été mesurée et concerne l'augmentation du nombre et de la part des mineurs parmi les personnes accueillies et surtout, l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés en attente d'ouverture de leurs droits.**